



Décision n° 101/2022  
LT

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame CONSTANTIN Alexia sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 11/02/2022 au 10/06/2022,
- Madame PUJOL Séléna sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/03/2022 au 30/06/2022,

Fait à Jonzac  
Le 11 FEV. 2022

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex